



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation au Liban

Question au Gouvernement n° 1672

Texte de la question

SITUATION AU LIBAN

Mme la présidente . La parole est à Mme Andrée Taurinya.

Mme Andrée Taurinya . Monsieur le ministre des affaires étrangères, comme nous l'avons déjà fait sur place, je veux rendre hommage, au nom de mon groupe, au soldat Florian Gillet, mort dans l'exercice de sa mission. *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. - M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.)*

Je reviens de Beyrouth avec les députés Arnaud Le Gall, Manon Aubry et Rima Hassan. Je témoigne : le Liban est martyrisé dans le silence assourdissant de la communauté internationale. L'armée libanaise parvient à maintenir la cohésion de la société tout entière. Les vetos opposés aux livraisons d'armes lourdes la contraignent à exécuter des missions de police sans obtenir les moyens de défendre la souveraineté du Liban.

M. Julien Odoul . Les amis du Hezbollah !

Mme Andrée Taurinya . Dans toutes ses composantes, le Liban résiste à l'occupation : résistance médicale par ses secouristes, résistance populaire par ses associations, qui accueillent les déplacés par centaines de milliers, résistance de sa presse libre, qui documente les crimes contre l'humanité de l'occupant, au prix de la vie de ses journalistes, à l'image d'Amal Khalil, assassinée par l'armée israélienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.)* Le Liban résiste aussi par sa diplomatie et par tous les moyens nécessaires, dans le respect du droit international.

Le mémorandum d'entente entre l'Iran et les États-Unis prévoit un cessez-le-feu régional. L'armée israélienne a annoncé qu'elle n'en tiendrait pas compte. Elle poursuit son objectif de fragmentation de la société libanaise en exploitant la discorde interne. La France doit contraindre Israël à cesser son projet d'invasion *(Mêmes mouvements)* en exigeant son retrait du Sud Liban et la libération des prisonniers libanais. Pour qu'un cessez-le-feu soit effectif, la France doit peser pour le maintien d'une présence onusienne d'interposition à l'issue du mandat de la Finul. Elle doit renforcer l'armée libanaise, empêchée d'assurer sa mission de défense des frontières.

Monsieur le ministre, nous ne désespérons pas de vous entendre enfin sur la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe GDR. – M. Benjamin Lucas-Lundy et Mme Anna Pic applaudissent également.)* Allez-vous au moins demander à ce que l'accord entre l'Iran et les États-Unis qui proclame le cessez-le-feu au Liban soit ratifié par le Conseil de sécurité des Nations unies ? Prendrez-vous des sanctions si le gouvernement israélien refuse d'appliquer cet accord ? *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – M. Benjamin Lucas-Lundy et Mme Anna Pic applaudissent également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères . Je vous remercie du soutien que vous êtes allée apporter sur place aux autorités libanaises et de l'hommage que vous venez de rendre au soldat français qui a donné sa vie pour la paix. Je note toutefois qu'à aucun moment, dans votre question, vous ne rappelez que c'est le Hezbollah, le 2 mars dernier, qui a entraîné le Liban dans cette guerre, contre son gré. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)* Si, par la voix du président du Liban, que vous avez rencontré, et par celle du premier ministre, qui prend lui aussi des risques immenses en agissant ainsi, les autorités libanaises ont décidé de désarmer le Hezbollah, ce n'est pas un hasard : elles considèrent qu'il ne sert pas la cause du Liban et qu'il tient le pays en otage.

M. Manuel Bompard. Ce n'est pas une réponse à la question qui est posée.

Mme Mathilde Panot . Et les sanctions contre Israël ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre . C'est pourquoi, dans un geste historique, les autorités libanaises ont proposé au gouvernement israélien d'engager un dialogue diplomatique en vue d'un cessez-le-feu, du retrait définitif d'Israël du Liban, du désarmement du Hezbollah et de la restauration de l'autorité de l'État,...

Mme Mathilde Panot . Qu'est-ce que vous faites avec Israël ?

M. René Pilato . Qu'est-ce que vous faites avec Netanyahu ?

M. Jean-Noël Barrot, ministred'un État fort, disposant du monopole des armes et capable de protéger l'ensemble des communautés, notamment la communauté chiite. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Ségolène Amiot . Quelles sanctions contre Israël ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre . Pour ce qui concerne les autorités françaises, nous nous tenons aux côtés des autorités libanaises.

Mme Andrée Taurinya . Vous êtes complètement à côté de la plaque !

M. Jean-Noël Barrot, ministre . Le ministre des affaires étrangères libanais était à Paris la semaine dernière. Vous le savez très bien, leur priorité est le désarmement du Hezbollah, la restauration de l'autorité de l'État et le retrait d'Israël, qui permettra au Liban de recouvrer sa pleine intégrité territoriale. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Andrée Taurinya. Ça ne suffit pas, il faut des actes !

M. Manuel Bompard. Bla bla bla !

Données clés

Auteur : [Mme Andrée Taurinya](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1672

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 2026